

7 mars 2023 de 13^h30 à 17^h30

NEANT

8 mars 2023 de 8^h à 12^h et de 13^h30 à 17^h30

NEANT

9 mars 2023 de 8^h à 12^h et de 13^h30 à 17^h30

NEANT

10 mars 2023 de 8^h à 12^h et de 13^h30 à 16^h30

NEANT

13 mars 2023 de 9^h à 12^h et de 13^h30 à 17^h30

NEANT

14 mars 2023 de 8^h à 12^h et de 13^h30 à 17^h30

Yvon Chéry, 27 rue du Grand Vauvert, Romorantin
TEL 02 54 76 13 77 y.chery@laposte.net

1) Je m'interroge d'abord sur la contradiction entre d'une part les discours des représentants de la région et des élus, tenus lors du point presse du 8 novembre 2022, et dans la revue Romo-Dialogue de décembre 2022, discours selon lesquels le projet serait de la "logistique de dernière génération", caractérisée par "l'exemplarité écologique", un "dossier solide, projeté vers l'avenir, et qui concilie l'activité humaine et l'exigence environnementale".

et d'autre part, l'avis rendu par la MRAE, selon lequel "le dossier fait apparaître

plusieurs lacunes ne permettant pas de s'assurer de la bonne prise en compte de l'ensemble de enjeux relatifs à l'environnement et à l'équité humaine»

qui a raison? qui fait de la communication?
qui dit la vérité?

Catella a-t-il des réponses sérieuses à apporter aux objections de la MRAE? Un exemple parmi d'autres: la MRAE note l'insuffisance de la ^{initiale} présentation concernant la qualité de l'air? ET Catella répond que "l'entrepôtage n'affecte pas la qualité de l'air" seuls les chaudières et les plus routiers l'affectent! Tout est là, avec 196 camions jours, donc 400 passages, et 600 véhicules légers, c'est sur ce plan que la qualité de l'air respiré par les habitants de village de Dolgny, notamment ceux traversés par la D 922, est concernée.

Catella s'engage-t-il au minimum à faire rouler tous les poids lourds exclusivement sur l'autoroute?

4) Catella et le, élus communiquent aussi sur l'emploi.

Est-ce autre chose que de la communication? Peuvent-ils rendre publique la liste de futurs occupants des cellules? Comment annoncer un chiffre aussi élevé, 250 emplois, sans démontrer l'occupation effective des locaux, et sans préciser la nature des activités, plutôt orientées vers le stockage qui suppose peu d'emplois, ou vers le commerce,

La préparation de commandes qui en suppose plus ?
 Et que penser de la concurrence effrénée
 entre les logisticiens, avec par exemple un
 autre projet à Viersson ? N'y a-t-il pas
 risque de surdimensionnement par rapport
 à la demande, et donc risque de fiasco
 logistique ? Et avec la course à la
 robotisation des activités de stockage
 de préparation de commandes, de déchargement
 des camions, quelle preuve de
 la pérennité des emplois annoncés ?

3) Enfin, L'Etat a fixé dans la loi les
 objectifs de 40% de réduction de gaz à
 effet de serre en 2030 et de neutralité
 carbone en 2050, et de zéro artificialisation
 nette à partir de 2030. Le président de
 la République insiste à chaque occasion
 sur la nécessité de la souveraineté
 industrielle et de la relocalisation de
 l'économie, pour atteindre ce objectif.

Le projet Catella n'est-il pas
 par principe contradictoire avec
 la trajectoire ainsi officiellement définie ?
 Le projet est-il utile ? Opportun ? Catella
 et les élus doivent démentir, par
 exemple lors d'une réunion publique
 qui devrait avoir lieu au plus vite
 que l'un projet est une réponse crédible
 à l'urgence climatique absolue que
 l'humanité affronte aujourd'hui. Le
 sixième rapport de synthèse du GIEC
 devrait être publié le 20 mai 2023.

Okey